

Communiqué de presse – 20.09.2024

Lutte contre le deal de rue : nouvelles mesures

Ouverte en mai 2023 à titre expérimental dans l'ancien kiosque de la Place d'Armes, la Kipole avait vocation à prendre en charge les marginaux et marginales. La Municipalité a décidé de fermer cette structure avec effet immédiat, tout en poursuivant l'accompagnement des personnes précaires par les travailleuses et travailleurs sociaux de proximité directement dans la rue. Ces dernières semaines, les activités de la Kipole ont été gravement perturbées par l'extension du deal de rue. Par ailleurs, la Ville prend de nouvelles mesures pour assurer la sécurité de Zone bleue, et renforce la présence policière au centre-ville.

La Municipalité a décidé de fermer avec effet immédiat la Kipole. Cette structure avait été ouverte en mai 2023 à titre expérimental pour assurer un meilleur suivi social des personnes en situation de marginalité qui fréquentaient ce lieu. Ces dernières semaines, ses activités ont été gravement perturbées par l'extension du deal de rue. Comme cela était le cas avant l'ouverture de la Kipole, les travailleuses et travailleurs sociaux de proximité se déploieront désormais dans les rues pour aller au contact des personnes précaires et leur venir en aide. Cette expérience a toutefois permis de mieux identifier les besoins des personnes en situation de marginalité, et sera utile à la poursuite de cette politique sociale. L'accès à l'ancien kiosque de la Place d'Armes, notamment à ses toilettes, est à ce stade condamné. En revanche, l'accès aux toilettes pour les personnes à mobilité réduite (qui disposent de la clé appropriée) est maintenu.

Dans sa lutte contre les dealers, la Municipalité a également pris de nouvelles mesures en renforçant la sécurité autour de Zone bleue, structure d'accueil dédiée aux toxicomanes, et en déployant le maximum possible de forces de Police Nord Vaudois (PNV) au centre-ville.

La Municipalité entend agir contre les fléaux que constituent le deal de rue et la toxicomanie dans le cadre de la politique des quatre piliers telle qu'exposée dans son [communiqué de presse du 10 septembre](#), d'une part, et d'autre part dans le respect du débat démocratique tel qu'il s'est tenu au Conseil communal, lors de la séance du 12 septembre.

Des votes de l'organe délibérant, représentant légitimement la population yverdonnoise, la Municipalité retient une validation de sa politique et l'encouragement à y consacrer plus de moyens, en concertation avec le Canton. Les solutions extrémistes et populistes proposées n'ont pas été validées par le Conseil communal.

À cet égard, la Municipalité tient à rappeler que l'usage de la force est une compétence régaliennne qui ne peut être déléguée à des milices privées ou citoyennes. Toute incivilité et toute agression doivent être dénoncées sans délais auprès de la police, seule habilitée à agir pour garantir la sécurité de la population dans le respect de l'état de droit.

Outre le recours à la Police Nord Vaudois, il existe également à Yverdon-les-Bains une [procédure de signalement des incivilités et du harcèlement](#), garantissant écoute et conseils à celles et ceux qui ne souhaitent pas s'adresser directement à la police.